

# Plan d'accès

Centre de congrès Agora  
ZI Les Paluds  
13400 Aubagne



Inscription en ligne sur

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdO2D3ZwpHegfwXnLylb3epnnN5xOOpA6r8zw2CSVvJZKnEQ/viewform>

carif.espace**e-c**compétences

Centre de Vie Agora  
Bât A ZI Les Paluds BP 1002  
13781 Aubagne cedex  
Tél. 04 42 82 43 20 Fax 04 42 82 43 32

# Conférence

Le Décret du 30 juin 2015 relatif à la  
qualité des actions de la formation  
professionnelle continue :  
Impact et mise en œuvre

Mercredi 30 novembre 2016  
de 09h00 à 16h00

Centre de congrès AGORA  
ZI Les Paluds  
13400 Aubagne



## Contexte

Avec la [LOI n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 8](#) et le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, les acheteurs de formation : Etat, Régions, Pôle emploi, OPCA, OPACIF...sont désormais chargés de « s'assurer de la capacité du prestataire de formation à mettre en œuvre des actions de formation de qualité ».

Le décret précise que cette obligation consiste à inscrire sur un catalogue de référence, les organismes de formation qui remplissent les 6 critères qualité définis, et qui bénéficient d'une décision de financement par le financeur.

Ce référencement peut être réalisé par deux voies :

- la détention d'une certification ou d'un label recensé par le CNEFOP
- le référencement par le financeur via une procédure d'évaluation interne de respect des 6 critères.

Les implications de ce décret sont considérables, tant au niveau des acheteurs qui vont devoir prendre en compte de nouveaux critères lors de l'acte d'achat, que du côté des structures de formation qui devront se conformer aux nouvelles attentes des acheteurs.

Le CARIF Espace Compétences propose, avec cette conférence, des clefs de lecture et de compréhension pour préparer les organismes de formation aux nouvelles attentes des financeurs et en particulier celles des OPACIF et des OPCA.

## Public

Les professionnels de la formation

## Programme

- 9H30** **Accueil**
- 10h00-10h15** **Introduction**  
**Mme Sylvette Avallet Belmont Directrice du CARIF Espace Compétences**
- 10h15- 11h30** **Impact et mise en oeuvre du décret qualité pour les organismes de formation**  
**M.Loïc Lebigre Consultant au département observatoire de Centre Inffo**
- **Comprendre les enjeux du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue**
    - Esprit de la loi, périmètre couvert et acheteurs concernés
    - Mise en œuvre du contrôle : qui, quand, comment ?
  - **Les Procédures de vérification des 6 critères et impacts sur les organismes de formation**
    - La liste du CNEFOP
      - La candidature des autorités responsables des labels et certifications
      - L'instruction des demandes
      - Présentation succincte des labels et certifications retenues
      - Comment faire un choix de label ou certification ?
    - La base Data Dock des OPACIF et OPCA
      - Présentation de l'outil et des 21 critères
      - Le processus de référencement : vérification des preuves par les OPCA
- 11h30-12h30** **Table ronde animée par Mme Sylvette Avallet Belmont**  
**Quelles mises en œuvre au sein des OPCA/OPACIF ?**
- AFDAS – Mme Monica Susini – Directrice**  
**AGEFOS-PME – Mme Olivia Da Silva – Déléguée projet emploi formation**  
**FONGECIF – Mme Catherine Bourguignon – Directrice adjointe**  
**Mme Géraldine Lautard – Chargée de mission qualité**  
**OPCALIA – Mme Hélène Faure – Directrice Adjointe**  
**UNIFORMATION – M.Bertrand Dumeaux – Conseiller en formation**
- 14h00-16h00** **Comment répondre aux exigences du référencement des organismes de formation**  
**Atelier animé par Mme Corinne Agopian,**  
**Responsable du contrôle interne au sein de l'OPCA AGEFOS PME –**
- Présentation de certifications retenues sur la liste du CNEFOP – notamment Veriselect et OPQF
  - Etudes de cas pratiques sur les 21 indicateurs définis par les OPCA et OPACIF\*

\* Des demi-journées de formation seront organisées par le CARIF Espace Compétences en novembre et décembre 2016 pour accompagner les organismes de formation dans la compréhension et la réponse aux 21 critères.